



Conseil du développement industriel

Quarante-sixième session

Vienne, 26-28 novembre 2018

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

Date et lieu de la dix-huitième session de la Conférence générale

Date et lieu de la dix-huitième session de la Conférence générale

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte des consultations menées par le Directeur général suite à la proposition du Gouvernement des Émirats arabes unis d'accueillir la dix-huitième session de la Conférence générale à Abou Dhabi en 2019, conformément à la décision GC.17/Dec.21. Il fournit également des informations sur les incidences financières ainsi que sur tous les points abordés lors d'une mission préparatoire à Abou Dhabi, notamment les installations de conférence, la sécurité, l'infrastructure locale et les dispositions financières.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-6	2
II. Installations de conférence	7-10	3
III. Sécurité	11-13	3
IV. Infrastructure locale	14-15	4
V. Dispositions financières	16-17	4
VI. Accord de conférence	18	5
VII. Dates de la session	19	5
VIII. Mesures à prendre par le Conseil	20	5

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Introduction

1. À sa dix-septième session, la Conférence générale a adopté la décision GC.17/Dec.21, sur la date et le lieu de sa dix-huitième session, et prié le Directeur général de tenir les consultations nécessaires avec les États Membres qui seraient prêts à accueillir cette session, eu égard en particulier à l'article 8 de son règlement intérieur. Elle a également délégué au Conseil du développement industriel, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 et au paragraphe 4 de l'article 8 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, le pouvoir d'examiner et de déterminer, à sa quarante-sixième session, le lieu et la date de la dix-huitième session de la Conférence générale.
2. En avril 2018, le Directeur général a rencontré S. E. M. Suhail Mohamed Al Mazrouei, Ministre de l'énergie et de l'industrie des Émirats arabes unis, à la Foire de Hanovre (Allemagne). À cette occasion, le Ministre a proposé d'accueillir la dix-huitième session de la Conférence générale à Abou Dhabi. Dans une lettre datée du 7 juin 2018, il a réitéré cette proposition. Une réunion ultérieure a été organisée entre les représentants de la Mission permanente des Émirats arabes unis et du Secrétariat de l'ONUDI à Vienne. Le 21 septembre 2018, la Mission permanente a envoyé une note verbale dans laquelle elle désignait le point de contact, aux Émirats arabes unis, pour les questions liées à l'accueil de la Conférence générale. Le 25 septembre 2018, une réunion bilatérale entre le point de contact et le Secrétariat de l'ONUDI a eu lieu à New York (États-Unis d'Amérique), en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à laquelle participait l'ONUDI.
3. Le Secrétariat a fourni à la Mission permanente une estimation préliminaire des coûts et une liste des ressources nécessaires, à transmettre aux autorités d'Abou Dhabi. Il a été souligné que le texte régissant les dispositions financières pour la tenue d'une session en dehors de Vienne était l'article 8 du règlement intérieur de la Conférence générale, aux termes duquel « les dépenses effectives résultant directement ou indirectement du fait qu'une session se tient ailleurs qu'au Siège de l'Organisation sont prises en charge par le gouvernement hôte ». Il a en outre été expliqué qu'un accord fixant les obligations financières du Gouvernement ainsi que ses contributions en nature (salles de conférence et autres installations, locaux à usage de bureaux, services de transport, protection policière et personnel local, notamment) devrait être conclu avec le pays hôte.
4. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a informé le Secrétariat de la nomination de son point de contact pour les préparatifs de la Conférence générale en la personne de M. Badr Al-Olama, Directeur du secteur aérospatial au sein de la société d'investissement Mubadala. À l'invitation du Gouvernement, une délégation composée de fonctionnaires de l'ONUDI et de représentants du Service de la gestion des conférences de l'ONUV et du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) a effectué une mission préparatoire aux Émirats arabes unis du 9 au 11 octobre 2018. M. Al-Olama et son équipe ont organisé un programme complet couvrant divers points, tels que les installations de conférence, la sécurité, les services de transport, les visas, les dispositions protocolaires et l'hébergement hôtelier.
5. La délégation ONUDI/ONUV/DSS était accompagnée, tout au long de sa mission, de M^{me} Sabiha Majid Belyouha AlMheiri, Directrice de la planification et de la gestion du Service des manifestations et des conférences du Ministère de l'énergie et de l'industrie. Tous leurs interlocuteurs ont assuré les membres de la délégation de leur désir d'accueillir la Conférence générale à Abou Dhabi, ainsi que de leur ferme volonté et de leur soutien énergique à cet égard. Les représentants du Gouvernement ont souligné que le fait d'organiser la Conférence générale ailleurs qu'au Siège de l'Organisation permettrait au Gouvernement des Émirats arabes unis de renforcer sa coopération avec l'ONUDI, qui avait commencé avec leur coprésidence du Sommet mondial sur l'industrie manufacturière et l'industrialisation. Ce serait aussi l'occasion de montrer à tous les États Membres comment les Émirats arabes unis développent et diversifient leur économie.

6. Depuis que l'ONUDI est devenue une institution spécialisée en 1985, la Conférence générale s'est tenue hors de Vienne à trois reprises. La deuxième session a eu lieu à Bangkok (Thaïlande) en 1987, la cinquième à Yaoundé (Cameroun) en 1993 et la quinzième à Lima (Pérou) en 2013.

II. Installations de conférence

7. Au cours de la mission préparatoire, la délégation ONUDI/ONUV/DSS s'est vu proposer plusieurs lieux où la Conférence générale pourrait se réunir, et elle a visité les hôtels suivants : St. Regis Saadiyat Island, Emirates Palace et Ritz Carlton Grand Canal. Les représentants du pays hôte ont affirmé leur volonté de mettre à disposition un lieu doté de l'infrastructure requise pour la tenue de la Conférence. Les prescriptions générales concernant les installations, les services et les équipements à fournir ont été examinées conjointement avec le Gouvernement des Émirats arabes unis et les équipes de direction des différents hôtels.

8. La délégation ONUDI/ONUV/DSS a évalué les hôtels en fonction de leur capacité à accueillir les séances officielles de la Conférence générale, les manifestations parallèles et les réunions de groupes régionaux, ainsi que d'autres activités organisées dans le passé à l'occasion de la Conférence générale, comme des expositions et la création de réseaux d'échanges. Le lieu choisi devra être en mesure d'accueillir l'infrastructure informatique qu'exigent des conférences d'une telle ampleur, notamment pour l'interprétation simultanée. Il faudra mettre suffisamment de bureaux à la disposition des membres du Bureau et du personnel du Secrétariat ayant des fonctions d'appui direct. Le gouvernement hôte devra faire en sorte que des chambres soient proposées à des tarifs raisonnables au personnel d'appui essentiel de Vienne qui devra s'installer sur place pendant la Conférence. La délégation ONUDI/ONUV/DSS a également été informée par les autorités du pays hôte que des dispositions seraient prises pour permettre aux membres des délégations de séjourner à proximité immédiate du lieu choisi, dans des hôtels proposant différentes catégories de prix (voir par. 16).

9. Suite à cette première visite, une délégation des Émirats arabes unis s'est rendue à Vienne, les 17 et 18 octobre 2018, pour continuer à examiner les conditions requises avec l'ONUDI, l'ONUV et le DSS, notamment pour les salles de réunion, les voyages du personnel et l'hébergement.

10. S'agissant de l'infrastructure mise à la disposition des membres des délégations, les trois hôtels proposent un centre d'affaires ouvert 24 heures sur 24 et un accès sans fil à Internet dans l'ensemble des salles de réunion, des espaces publics et des chambres.

III. Sécurité

11. En ce qui concerne la sûreté et la sécurité, il convient de noter que, d'après le système de niveaux d'insécurité du DSS, Abou Dhabi est actuellement classée au niveau 1 (le plus bas).

12. Le DSS a pour mandat de permettre la bonne exécution des activités de l'ONU, tout en assurant la sécurité, la sûreté et le bien-être du personnel, des membres des délégations et des visiteurs pendant la Conférence générale. Pour s'acquitter de ce mandat, il doit assurer la coordination entre les organes et le personnel de sécurité de l'ONU et les autorités compétentes du pays hôte. Les services de sécurité nécessaires pour la Conférence générale seront assurés de façon conjointe par le DSS et le pays hôte. Le DSS et les autorités gouvernementales définiront, dans un mémorandum d'accord, les responsabilités incombant aux deux parties et les modalités de leur coopération avant, pendant et après la Conférence générale. Ce mémorandum d'accord facilitera l'élaboration et l'exécution d'un plan opérationnel spécial de sécurité pour la Conférence.

13. La délégation ONUDI/ONUV/DSS a noté qu'un niveau suffisant de sécurité et de sûreté semblait pouvoir être garanti dans les locaux proposés pour la Conférence générale. Elle a eu plusieurs réunions concernant la question de la sécurité pendant la Conférence. Elle a reçu l'assurance que les autorités du pays hôte fourniraient tous les services de sécurité et de sûreté nécessaires. Il a été noté que celles-ci avaient l'habitude d'assurer la sécurité de grandes réunions similaires.

IV. Infrastructure locale

14. Il y a un aéroport international à Abou Dhabi, qui se situe à environ 35 km du centre-ville. L'autre aéroport international le plus proche se trouve à Doubaï, à environ 160 km du centre d'Abou Dhabi. Plusieurs compagnies aériennes internationales desservent Abou Dhabi et Doubaï. Des dispositions seront prises pour assurer un service de navettes entre les aéroports d'Abou Dhabi ou de Doubaï et le lieu choisi pour la Conférence. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a garanti au Secrétariat que les conditions d'admission seraient facilitées à tous les points d'entrée sur le territoire pour les représentants des États Membres de l'ONUDI, afin de leur permettre de se rendre à Abou Dhabi.

15. Le Gouvernement des Émirats arabes unis s'est dit prêt à négocier avec les responsables du lieu choisi et d'autres hôtels du secteur pour obtenir des tarifs correspondant aux taux des Nations Unies, c'est-à-dire nettement inférieurs aux tarifs normaux.

V. Dispositions financières

16. Conformément à l'article 8 du règlement intérieur de la Conférence générale, les dépenses supplémentaires effectives résultant directement ou indirectement du fait qu'une session se tient ailleurs qu'au Siège de l'Organisation sont prises en charge par le gouvernement hôte. Les incidences financières de la tenue de la Conférence générale à Abou Dhabi ont été expliquées aux représentants du Gouvernement au cours de la mission ONUDI/ONUV/DSS, puis examinées plus avant lors de la mission de suivi de la délégation des Émirats arabes unis, les 17 et 18 octobre. Il a été fait mention de l'estimation préliminaire des coûts et de la liste des ressources nécessaires qui avaient déjà été transmises aux autorités d'Abou Dhabi par l'intermédiaire de la Mission permanente des Émirats arabes unis à Vienne. Cette liste précisait que l'on avait besoin notamment de salles de conférence, de bureaux pour les membres du Bureau de la Conférence, le Secrétariat technique et les services de conférence, ainsi que des installations et des équipements pour l'interprétation en six langues, d'espaces de services, de moyens de transport sur place, d'un centre de reproduction des documents, de personnel temporaire local d'appui, et de matériel tel que des ordinateurs personnels, des imprimantes, des téléphones et des photocopieurs.

17. La délégation ONUDI/ONUV/DSS a été informée par celle des Émirats arabes unis, les 17 et 18 octobre, que le pays hôte continuerait de réfléchir à des possibilités de contributions en nature plutôt que financières, en particulier pour les voyages du personnel et l'hébergement, ainsi que pour les envois de Vienne vers Abou Dhabi. Il convient par ailleurs de noter que la somme correspondant au coût total estimé de la tenue de la Conférence à Abou Dhabi devrait être virée en euros sur le compte de l'ONUDI au plus tard le 1^{er} mai 2019. En outre, les frais afférents à deux missions préparatoires supplémentaires que le Secrétariat effectuera au cours des premier et second semestres de 2019 devraient être avancés au plus tard un mois avant la mission. Si d'autres dépenses devaient être engagées avant la session, les fonds nécessaires devraient également être avancés au plus tard un mois auparavant.

VI. Accord de conférence

18. Si le Conseil décide de tenir la dix-huitième session de la Conférence générale à Abou Dhabi, le Directeur général devra, conformément à l'article 54 du règlement intérieur de la Conférence, conclure avec les Émirats arabes unis un accord de conférence précisant les arrangements à prendre par l'État hôte et le Secrétariat et les obligations leur incombant en ce qui concerne la session de la Conférence. À la lumière de ses consultations avec le Gouvernement des Émirats arabes unis, le Secrétariat recommande que l'accord de conférence soit négocié et conclu au plus tard pour février 2019, afin que l'ONUDI et le Gouvernement disposent d'une bonne base pour la poursuite des préparatifs de la Conférence.

VII. Dates de la session

19. Pendant les discussions avec les représentants du Gouvernement des Émirats arabes unis, il a été demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité de programmer la dix-huitième session de la Conférence générale du 3 au 7 novembre 2019. Cela a été jugé possible.

VIII. Mesures à prendre par le Conseil

20. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document, à décider des dates et du lieu de la dix-huitième session de la Conférence générale et, s'il décidait de tenir cette session à Abou Dhabi du 3 au 7 novembre 2019, à prier le Directeur général d'arrêter le choix du lieu et de négocier et conclure un accord de conférence approprié avec le Gouvernement des Émirats arabes unis.
